

AVIS PUBLIC

Règlement 1205-22 modifiant le Règlement de zonage 927-13 – Création des zones Eaf.20 et Eaf.21 (Secteur chemin Saint-Edgar entre le 316-A et le 338)

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation sur ledit règlement le 2 mai 2022 ;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 avril 2022;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 6 juin 2022;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 27 juin 2022;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 29^e jour de juin 2022

Céline LeBlanc
Greffière